

Ordre du jour point 6-6-1

Résolution 20AG 2020/15 - Patrimoine culturel et urgence climatique

Proposée par le groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine, le Comité scientifique international des paysages culturels ICOMOS-IFLA, le Comité scientifique international sur le tourisme culturel (ICTC), le Comité scientifique international sur le patrimoine de l'architecture en terre (ISCEAH), le Comité scientifique international sur l'économie de la conservation (ISCEC), le Comité scientifique international sur le patrimoine culturel immatériel (ICICH), le Comité scientifique international sur la préparation aux risques (ICORP), ICOMOS Nouvelle-Zélande et ICOMOS Espagne

La 20^e Assemblée générale de l'ICOMOS,

Rappelant la Résolution 19AG 2017/30 qui reconnaît que les activités humaines produisent des concentrations sans précédent de gaz à effet de serre (GES) modifiant le climat et appelle l'ICOMOS à relever le défi du changement climatique en trouvant des solutions fondées sur le patrimoine culturel pour mettre en œuvre l'Accord de Paris ;

Notant qu'en 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son rapport spécial « Réchauffement planétaire de 1,5 °C », a conclu que les effets des changements climatiques sur les systèmes humains et naturels pouvaient être durables ou irréversibles, que ces effets ont dès à présent des conséquences négatives sur le patrimoine culturel et que la capacité de certains sites patrimoniaux à s'adapter avec succès dépendra du rythme des efforts mondiaux de réduction des GES ;

Reconnaissant la démonstration faite par le rapport du GIEC que pour de nombreux systèmes, l'adaptation devrait être plus problématique à 2 °C de réchauffement planétaire qu'à 1,5 °C, et que par conséquent les atteintes, pertes et dégâts subis par le patrimoine culturel en conséquence du changement climatique doivent être traités de façon appropriée, immédiatement et à tous les niveaux ;

Constatant que le monde ne parvient pas à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, avec des concentrations actuelles de gaz à effets de serre les plus hautes encore jamais atteintes, et que, dans le même temps, la réalité et le coût humain du changement climatique ont été mis en évidence avec l'élévation moyenne du niveau des mers, une augmentation des températures et des incendies de forêts ;

Reconnaissant l'immense potentiel du patrimoine culturel pour favoriser une action climatique inclusive, transformatrice et juste, notamment en renforçant l'ambition et la capacité d'action des communautés, en soutenant l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, en contribuant aux interventions visant à réduire les émissions de GES et en atténuant les pertes et les dégâts causés par les impacts du climat ;

Reconnaissant que la présente pandémie de COVID-19 a livré quelques leçons essentielles, dont l'impératif de tenir compte de la science, des conséquences d'une rupture entre les humains et la nature, de l'importance de se recentrer sur les besoins des plus vulnérables et du fait qu'un changement social et économique rapide et radical est possible lorsque la société le veut ;

Notant qu'en novembre 2019, plus de 11 000 scientifiques ont conjointement déclaré la terre confrontée à une urgence climatique, de manière claire et sans équivoque, et que beaucoup de pays, juridictions et organisations ont également reconnu et déclaré cette urgence ;

Déclare une urgence climatique et écologique et appelle les autres organisations œuvrant pour la culture et le patrimoine à faire de même ;

Invoque à nouveau la nécessité de mieux faire collaborer le patrimoine culturel et la recherche scientifique sur le climat et, à cet égard ;

Se félicite du projet de Plan scientifique triennal de l'ICOMOS et de la décision du GIEC de juin 2020 d'approuver la proposition conjointe de l'UNESCO et de l'ICOMOS d'organiser en 2021 une Réunion d'experts internationaux du GIEC sur la culture, le patrimoine et le changement climatique;

Appelle à une action collective urgente de tous les acteurs concernés, pour protéger du changement climatique le patrimoine culturel et naturel, comprenant l'évaluation de la vulnérabilité et une gestion adaptée ainsi que la mise en œuvre de mesures de précaution collectives visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5° C ;

Remercie le Groupe de travail sur le changement climatique et le patrimoine, les 32 Comités nationaux et scientifiques internationaux, ainsi que les quelque 50 experts invités, pour leurs contributions au rapport de l'ICOMOS publié en 2019 « The Future of Our Past » qui examine les mille façons dont le patrimoine culturel pourrait mener une action climatique et dresse également un catalogue des nombreuses conséquences négatives subies par différents types de patrimoine ;

Note l'invitation à l'action pour le climat durant l'année 2021 du Redémarrage du Plan scientifique triennal de l'ICOMOS, visant à identifier collectivement les moyens d'élargir les connaissances et à définir de bonnes pratiques dans l'appui de réponses patrimoniales au changement climatique ;

Appelle toute la communauté de l'ICOMOS à mettre en œuvre des réponses patrimoniales aux changements climatiques qui :

- S'efforcent de protéger tous les types de patrimoine des impacts du changement climatique, actuels et prévisibles, survenant soudainement ou lentement, en mettant en place des évaluations de la vulnérabilité et des risques, un suivi et en mettant en œuvre des stratégies appropriées d'adaptation au changement climatique et des stratégies d'atténuation des catastrophes, de préparation, d'intervention et de rétablissement tenant compte des risques ;
- Tentent de concrétiser le potentiel du patrimoine culturel – du patrimoine matériel comme immatériel, mais aussi des connaissances et pratiques des communautés locales – pour contribuer à la force de changement, favoriser la réduction des GES ainsi que l'adaptation au climat et offrir des voies de résilience au climat qui renforcent le développement durable ;
- S'efforcent de relier les réponses patrimoniales au changement climatique aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies - en particulier à l'ODD13 sur les changements climatiques - afin de s'assurer que ces réponses soient holistiques et incluent les dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles de la durabilité, ainsi que celles de la paix, de la justice et des partenariats ;
- Reconnaissent que les pratiques existantes de conservation du patrimoine, leurs outils, évaluations et méthodologies nécessiteront d'être complétés par des approches nouvelles, coopératives, transdisciplinaires et participatives, et par des modèles pertinents au regard de l'enjeu mondial du changement climatique ;
- Reconnaissent que l'équité et la justice sont essentielles pour comprendre et relever les défis du changement climatique, y compris par la solidarité avec les peuples indigènes et les communautés vulnérables et en première ligne, par une gouvernance participative du climat et par des approches tenant compte du genre, des droits humains et fondées sur les droits ;
- Font collaborer, dans les politiques et les programmes, quand nécessaire, conservations de la nature et de la culture, savoirs endogènes et traditionnels, et également des approches à l'échelle du paysage ;

Encourage tous les Comités nationaux de l'ICOMOS à adopter des programmes liés au changement climatique dans leur propre pays, comprenant des actions visant à mieux protéger le patrimoine des impacts climatiques, à accroître la participation à des réseaux sur le changement climatique, à l'instar du Réseau Patrimoine Climatique, et à impliquer les gouvernements et autres parties extérieures concernées dans des politiques et processus de planification applicables au climat, par exemple en s'assurant de l'inclusion du patrimoine culturel dans les cadres nationaux d'adaptation au changement climatique ;

Encourage tous les Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS à adopter des programmes liés au changement climatique et des activités dans leurs domaines propres, y compris à œuvrer pour faire de la connaissance des changements climatiques une compétence de base de la gestion du patrimoine, et à veiller à ce que les bonnes pratiques de conservation soient modifiées si nécessaire pour trouver d'autres moyens de préserver l'intérêt du patrimoine dans un contexte de changement climatique ;

Encourage les organisateurs de tous les événements de l'ICOMOS à tenir compte de leur empreinte carbone et à établir des plans pour la réduire.
